

# LA FRANCE FORTE

NICOLAS SARKOZY

Paris, le **3 MAI 2012**

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu attirer l'attention de Nicolas SARKOZY sur les propositions de l'association Love Money pour l'Emploi en matière de financement des PME et des TPE.

Je tenais à vous assurer qu'il avait pris connaissance de votre courrier avec toute l'attention qu'il mérite et qu'il souhaitait vous remercier.

Vous trouverez ci-joint un document détaillant la position de Nicolas SARKOZY concernant les trois thèmes sur lesquels vous souhaitiez l'interroger.

Restant à votre entière disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Guillaume LAMBERT  
Directeur de campagne de M. Nicolas SARKOZY

Monsieur Jean SALWA  
Président  
Association Love Money pour l'Emploi  
10, rue de Montyon  
75009 Paris

1) *Plus de 95% des entreprises françaises sont des TPE & PME. Elles représentent plus de 70% de créations nettes d'emplois. Mais ces entreprises sont confrontées à des problèmes de financement qui compromettent leur développement : faiblesse de fonds propres, accès très difficile aux concours bancaires :*

*Quelles mesures comptez-vous prendre en matière de financement pour les TPE & PME ?*

La solidité financière des PME est à mes yeux un enjeu majeur pour notre économie. C'est en effet sur les PME que nous devons principalement compter pour créer de l'emploi et gagner des parts de marché à l'export. C'est pourquoi, depuis 2008, j'ai veillé à ce que l'accès au financement leur soit facilité, qu'il s'agisse de fonds propres, de prêts bancaires ou de lignes de crédit. Ce souci de préserver notre tissu d'entreprises a appelé deux types de réponses de la part du gouvernement : d'une part, un meilleur accompagnement à titre préventif ; d'autre part, un renforcement des interventions financières garantissant l'accès des entreprises au crédit. La Médiation du crédit, créée dès octobre 2008 a permis de débloquer près de 3,7 milliards d'euros d'encours de prêts et de conforter plus de 15 000 PME.

Parallèlement, l'extension des missions assignées à OSEO a permis l'octroi de 5,3 milliards d'euros de financements au bénéfice de plus de 20 000 entreprises. Face à la crise de 2008, j'ai enfin créé un dispositif exceptionnel destiné à renforcer la trésorerie des PME grâce au plan de relance (avances sur les marchés publics, remboursement accéléré de TVA). Dans leur ensemble, les décisions prises en faveur des PME ont favorisé la création de 2,5 millions d'entreprises en France depuis 2007. Dans la continuité de ces initiatives, je souhaite que les efforts massifs engagés pour garantir la stabilité financière des entreprises soient poursuivis et amplifiés.

Je suis pleinement conscient du fait que beaucoup reste à faire. S'agissant des investissements publics en capitaux propres, les interventions publiques ont vocation à être poursuivies, notamment par le biais du FSI et de ses antennes régionales. Pour les cinq ans à venir, mon ambition est de lever les freins qui peuvent encore gêner la croissance des PME. Cette nécessité s'impose tout particulièrement dans le domaine stratégique du financement.

C'est pourquoi, j'ai voulu créer une véritable banque de l'Industrie susceptible de suppléer les banques dans leur rôle d'accompagnement et de prêt aux entreprises. Je souhaite également pérenniser la Médiation du crédit que j'ai créée en réponse aux difficultés de financement dues à la crise et dont la mission s'achève théoriquement à la fin de l'année 2012. S'agissant des contraintes proprement juridiques, je propose également de supprimer le privilège du Trésor Public, afin que les banques ne rationnent pas leurs prêts aux PME en raison de la faiblesse relative des garanties qui leur sont offertes en cas de faillite. Il s'agit là d'une évolution majeure de notre droit, attendue depuis de longues années par les PME et qui permettra de faciliter l'octroi du crédit, en assurant aux créanciers privés un meilleur traitement en cas de procédure collective. Les mesures de ce type contribueront à créer un cercle vertueux pour l'économie réelle.

2) Cinq millions de Français environ investissent dans les entreprises cotées en bourse. Mais faute d'organisation du marché en faveur des TPE & PME, très peu d'entre elles bénéficient de cette source de financement :

**En cette période où la montée du chômage s'installe, que prévoyez-vous pour encourager les particuliers à investir dans les entreprises non cotées ?**

Le renforcement des fonds propres est essentiel au développement des TPE et PME. C'est pourquoi, je souhaite que toutes les pistes soient explorées en vue d'encourager l'investissement dans les petites entreprises. Cela suppose à la fois des mesures d'incitation destinées aux actionnaires prenant des participations dans des sociétés non cotées et des initiatives tendant à développer le marché d'actions pour les PME. J'entends obtenir des progrès significatifs dans ces deux domaines, en m'appuyant sur des dispositifs réglementaires aussi bien que sur les acteurs économiques.

La mise en œuvre d'incitations fiscales significatives est l'une des priorités que j'ai fixées dès 2007 dans le cadre de notre politique en faveur des PME et TPE. C'est dans cet esprit qu'ont été instaurées les réductions d'ISF en cas d'investissement dans les PME non cotées, qu'il s'agisse d'investissements directs ou d'opérations réalisées par le biais de fonds (FCPI, FIP). Ces dispositions sont venues compléter et renforcer les avantages existants en matière d'impôt sur le revenu. Depuis lors, les avantages fiscaux liés à l'investissement dans les PME ont été plus strictement plafonnés, afin de tenir compte des contraintes budgétaires liées au rétablissement de nos finances publiques. Pour autant, je tiens à ce que ces dispositifs demeurent suffisamment incitatifs pour maintenir un flux régulier de capitaux destinés aux petites entreprises.

Je souhaite que l'investissement direct des particuliers dans le non coté, encouragé par notre fiscalité, puisse également se combiner avec un développement accru de la cotation pour les PME. Le développement du financement par le marché constitue une piste intéressante pour les PME et ETI. Le récent rapport de Gérard RAMEIX et Thierry GIAMI consacré à cette question fait apparaître la faiblesse du marché français pour le segment des PME. Il ne me paraît pas acceptable, compte tenu de leur poids dans notre économie, que la capitalisation totale des 574 PME cotées reste inférieure à la celle de la principale valeur du CAC 40. Cette situation semble imputable à des contraintes réglementaires et à des faiblesses d'organisation propres à la place de Paris (absence d'une filiale dédiée aux PME au sein du groupe Nyse Euronext, coût excessif de la cotation sur le compartiment non réglementé Alternext). Je souhaite que ces difficultés puissent être rapidement surmontées, notamment par une plus grande implication de la Caisse des Dépôts dans la mise sur pied d'une société chargée d'accompagner les PME dans le processus de cotation et d'animer ce segment du marché.

3) L'épargne de proximité constitue un moyen de financement idéal pour les TPE & PME qui n'ont pas encore la taille suffisante pour accéder au Marché Libre ou à Alternext. Ces dernières années, certains avantages fiscaux avaient le mérite d'encourager ces investissements de proximité. Mais les mesures récentes prises par les autorités tendent à réduire sensiblement ces avantages.

**Quels dispositifs comptez-vous proposer en remplacement de ces avantages fiscaux ?  
Notre initiative pour le développement d'une organisation de marchés d'actions de proximité en faveur des TPE & PME vous paraît-elle être une solution à développer ?**

Le niveau des incitations fiscales n'est pas le seul levier d'action sur l'épargne de proximité. Le plafonnement des avantages liés à l'apport de fonds propres aux PME et TPE par des particuliers a été motivé par un souci de cohérence avec la réforme de nos finances publiques. Pour autant, je tiens à ce qu'un soutien significatif continue à être apporté à l'investissement dans les petites entreprises. Dans cette perspective, je souhaite le maintien des avantages fiscaux à leur niveau

actuel. Je souhaite également que toute l'épargne disponible puisse être mobilisée pour apporter des ressources aux entrepreneurs. De ce point de vue, il est essentiel à mes yeux que les fonds d'assurance-vie orientent une part croissante de leurs investissements vers le non coté.

Cette stratégie suppose un effort de long terme et la mise en place d'un cadre juridique approprié, notamment par le biais de modulations des avantages fiscaux de l'assurance-vie en fonction des types d'investissements réalisés. Je souhaite par ailleurs que les acteurs privés impliqués dans l'investissement de proximité (conseils et intermédiaires) participent activement à cette démarche, en adaptant leurs pratiques, notamment en ce qui concerne leur rémunération. Enfin, je tiens à ce que l'ensemble des leviers d'action puissent être mis au service du développement des PME et TPE. De ce point de vue, il me paraît souhaitable que des solutions alternatives, passant notamment par le développement d'un marché de proximité destiné au financement des PME et TPE par la dette, puissent être étudiées dans les années qui viennent.

Dans ce contexte, l'action de votre association en vue de faciliter l'apport de capitaux aux entreprises en croissance me paraît particulièrement positive. Si je souhaite le développement d'un marché d'actions réglementé pour les PME qui, à l'heure actuelle, ne peuvent accéder à cette source de financement, il ne me paraît pas exclusif d'un marché de gré à gré, dès lors que celui-ci présente les caractéristiques de transparence et de liquidité nécessaires au bon fonctionnement de notre économie.